institut national de tourisme
INNTO
ESTHUA
Université d'Angers

Règlement intérieur pour les ateliers œnologiques

Le présent règlement Intérieur a pour vocation de préciser certaines dispositions s'appliquant à l'organisation des ateliers œnologiques proposés par l'ESTHUA, Institut national de tourisme - INNTO dans le but de permettre un fonctionnement optimal.

Article 1 : Dispositions générales

L'ESTHUA, Institut national de tourisme - INNTO de l'université d'Angers propose des ateliers d'œnologie à Angers au sein des locaux de l'ESTHUA (7 allée F. Mitterrand) et de Saumur au Pôle Mutualisé des Formations du Saumurois (80 rue des îles).

Ces ateliers ont pour objectif de permettre à un large public œnophile de tout âge, d'acquérir une connaissance approfondie des techniques de la dégustation, du vocabulaire du vin, des méthodes de vinification, des cépages, des terroirs des régions viticoles françaises, des spiritueux, mais aussi de découvrir les accords des mets et des vins.

2 niveaux de formation sont proposés : initiation ou perfectionnement

Ils sont composés de :

- 6 séances thématiques incluant une conférence dont la durée peut varier entre 1h et 1h30 et une dégustation de 4 à 6 vins d'une durée d'1h30 (séance se déroulant en semaine de 20h à 22h30-23h max)
- 1 séance dans un restaurant d'Angers ou de Saumur incluant une conférence de 45 mn et 2 heures d'animation autour des mets et des vins (6 à 7 vins différents) choisis par le conférencier
- 2 sorties sur le terrain chez des vignerons d'une durée de 2 à 3 heures le samedi matin

Article 2 : Conditions tarifaires

Article 2.1 : Tarifs

Public : 260€
Etudiant : 170€
Réduit *: 205€
*Personnel UA et demandeurs d'emplois

Ce tarif inclut la formation, les vins et les repas.

Les frais de déplacement sur les différents lieux de séances et vignobles sont à la charge des participants.

Article 2.2 : Modalités d'inscription

Le règlement des ateliers s'effectue lors de l'inscription via le Formulaire de l'Université d'Angers :

- par carte bancaire
- ou exceptionnellement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'université d'Angers

Article 2.3 : Modification d'une inscription

Une modification (changement de groupe…) d'inscription ne peut être effectuée qu'avec l'accord de l'enseignant référent des ateliers d'œnologie.

Article 2.4 : Annulation et remboursement

Un participant souhaitant annuler une inscription doit en faire la demande par mail à l'adresse suivante : esthua.oenologie@contact.univ-angers.fr en indiquant le motif de l'annulation accompagné d'un RIB.
Toute demande sera étudiée par le service en charge de la gestion des ateliers œnologiques.

Les modalités de remboursement pourront être les suivantes :

- à hauteur de 80 % durant le 1er mois après le début des ateliers
- à hauteur de 50 % durant le 2ème mois après le début des ateliers
- passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué

Article 3 : Application des mesures d'hygiène, de santé et de sécurité

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur au sein de l'ESTHUA, Institut national de tourisme - INNTO ainsi qu'au Pôle Mutualisé des Formations du Saumurois.

Chaque participant s'engage à veiller aux locaux et aux matériels mis à leurs dispositions. Toute dégradation volontaire sera à la charge de la personne.